

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Du 1^{er} au 30 septembre, Cyclomania s'emparera de Nyon, Prangins et Gland

Nyon, Prangins et Gland, le 25 août 2022

Pour la deuxième année consécutive, les Communes de Nyon, Prangins et Gland lancent un défi à leurs habitants: rouler le plus possible à vélo durant tout le mois de septembre pour collecter des points et gagner des prix.

Le vélo est le moyen de transport idéal pour les courts trajets du quotidien. Dans le but d'encourager ce mode de déplacement, les Communes de Nyon, Prangins et Gland s'associent, pour lancer l'un des 16 défis régionaux Cyclomania qui se dérouleront du 1^{er} au 30 septembre.

Pour participer, rien de plus simple : il suffit de télécharger l'application Cyclomania, de s'inscrire au défi Nyon-Prangins-Gland, puis d'enregistrer ses trajets à vélo au moyen du traçage automatique ou manuellement afin de collecter des points. De nombreux prix instantanés sont à gagner. Un tirage au sort permettra également de gagner deux nuitées pour deux personnes dans un hôtel de Reckingen dans le Haut-Valais, un espace bien-être construit avec des matériaux naturels.

Par ailleurs, les Villes de Nyon et de Gland participeront du 16 au 22 septembre à la Semaine de la mobilité européenne. Dans ce cadre, des activités variées seront proposées à la population. Le programme de Nyon est publié. Celui de Gland le sera prochainement.

- [Défi Cyclomania : informations complètes et inscriptions](#)
- [Semaine de la mobilité à Nyon : programme complet](#)

Contacts presse

- **Ville de Nyon**
Mme Roxane Faraut Linares, Municipale en charge des infrastructures, 078 699 58 60
Mme Caroline Dorst, Adjointe au chef de service 022 316 44 03
- **Commune de Prangins**
Mme Alice Durgnat Levi, Municipale en charge de l'environnement, des affaires sociales, de l'enfance et de la jeunesse, 022 994 31 21
Mme Virginia Tschopp, Responsable de service, 022 994 31 55
- **Ville de Gland**
Mme Christine Girod, Syndique, 079 175 35 79
Mme Jennifer Herger, Cheffe de l'Office de la Communication, 022 354 04 10